



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR JOUEURS ET PARENTS BASIC-FIT BRUSSELS BASKETBALL

Suite à la recrudescence d'incidents sur et aux bords des terrains, suite aux comportements problématiques constatés durant la saison dernière, nous avons décidé de faire signer ce document par tous les membres du club. Ceci afin de préserver l'image positive, de pouvoir travailler sainement et de faire progresser les joueurs motivés. Nous respecterons strictement ces quelques règles.

Ne voyez pas en ces quelques règles, l'envie d'imposer une dictature au sein de notre club mais plutôt le désir profond que la saison des personnes réellement impliquées et respectueuses des règles se passe dans les meilleures conditions.

Le joueur pour lequel ce règlement ne sera pas signé ne pourra participer aux activités du club.

JOUEUR :

- 1) PRESENCES ENTRAÎNEMENTS : La présence à l'entraînement est **obligatoire**. En cas d'absence ou retard, le coach sera averti à temps. Ces absences ou retard auront une répercussion sur les convocations aux matches. Il sera loisible au coach de ne pas convoquer un joueur pour raison d'absence. Dans les équipes composées de plus de 12 joueurs, ces présences seront les premiers critères de sélection pour le match du week-end.
- 2) PRESENCE AUX MATCHES : En signant ce document, je m'engage à participer ou faire participer mon enfant, à TOUS LES MATCHES DE SON EQUIPE. La distance, l'heure du match ou autre excuse pour manque d'organisation ne seront pas valables comme justification.
- 3) En cas de non-respect des points 1 et 2, nous placerons le joueur dans une équipe ne disputant pas de matches (s'il se trouve en PP). Les parents étant bien entendu convoqués préalablement afin de leur rappeler leur engagement.
Si la catégorie ne le permet pas (GP) il nous sera loisible de placer le joueur dans une catégorie d'équipe inférieure voir de se séparer du joueur. Les parents étant bien entendu convoqués préalablement afin de leur rappeler leur engagement.
- 4) COMPORTEMENT GENERAL : Le joueur montrera du respect envers les autres acteurs du jeu (équipiers, coaches, arbitres, officiels, bénévoles, supporters). En cas de transgression à ce niveau, des sanctions pourront également être prises quant aux convocations aux matches. Si une attitude inadéquate devait perdurer malgré certaines mises en garde, il nous sera loisible de nous séparer du joueur (après convocation des parents).



- 5) RENVOI IMMEDIAT : En cas de vol ou dégradations volontaires avérées, le renvoi du club sera immédiat. Il en ira de même en cas faits de violences pour lesquels nous estimerons le joueur responsable.

Remarque : Le Club peut décider en fonction de la gravité des faits jusqu'à une exclusion définitive et immédiate du Club auquel cas la partie non consommée de la cotisation sera remboursée pro-rata temporis, déduction faite des frais administratifs et de formation payées par le Club.

PARENTS :

- 1) ATTITUDE VIS-A-VIS DE L'ENFANT JOUEUR : Les parents pourront assister aux entraînements et aux matches de leur enfant. Aucun contact verbal n'aura lieu entre eux durant la durée de ces séances. Le coach est le seul responsable de l'enfant.
- 2) ATTITUDE VIS-A-VIS DU COACH : Le parent de joueur ne s'adressera en aucun cas au coach durant un entraînement ou un match. Le coach est l'unique responsable pour les choix sportifs au sein de son équipe. Si interrogation il y a, celle-ci se fera après la séance et de manière courtoise.
- 3) ATTITUDE VIS-A-VIS DES REFS / ADVERSAIRES / OFFICIELS / BENEVOLES : Votre attitude vis-à-vis de ces acteurs du jeu, sans qui votre enfant ne pourrait pratiquer son sport, sera TOUJOURS positive ou du moins neutre. Aucun débordement par rapport à ces personnes ne sera toléré.
- 4) EN CAS DE NON RESPECT DES POINTS 1, 2 OU 3 LE COACH OU RESPONSABLE DU CLUB PRESENT AURA L'OBLIGATION DE :
 - a) Faire la remarque au parent et lui demander d'adopter un comportement adéquat
 - b) Lui demander de quitter les lieux en cas de non-respect prolongé
 - c) Le parent ne voulant pas quitter les lieux sanctionnera son enfant du fait que le coach le placera sur le banc.
 - d) Le parent ayant, du fait de son comportement, mis à mal l'image du club ou ayant manqué de respect envers ses membres sera convoqué pour une mise au point. En cas de non amélioration, il ne pourra plus assister aux entraînements et matches de son enfant.